

Compte rendu du Comité de Programmation Du 13 juin 2019

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Excusé
Monsieur Christian GROSSAN	Excusé	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Excusé
Monsieur Maurice DUFOUR	Excusé	Monsieur Gérard FROMM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Madame Laura FOURNIER	Présente	Monsieur Jean-Luc BRUN	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Excusé	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Monsieur Jean LAGIER TOURENNE	Excusé	Monsieur François PHILIP	Excusé

Publics 4 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Excusé	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé
Monsieur Joël PRUVOT	Excusé	Madame Nathalie MARTIN	Présente
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Excusée	Madame Myriam JAMAL	Présente
Madame Carine PIONETTI	Présente	Madame Claire MARCOZ	Excusée
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Excusé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Absent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Membre invité présent : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Robert GENTILI,
Participant à la réunion : Daphné KHALIFA, Marie BEUZEVAL, Quentin du PONTAVICE, Alexandre CHEVALLIER, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, Aline BONJOUR et Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 11

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 13 juin 2019, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle de réunion du Parc naturel régional du Queyras à Arvieux. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 17h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Nouveaux projets présentés en opportunité

- Etude de faisabilité d'une CAE du Bâtiment - *SARL SCOP COODYSSÉE*
- Acquisition d'un tracteur électrique et installation de panneaux photovoltaïques : démarche d'agroécologie et de transition énergétique d'une ferme maraîchère - *Ferme de Milaure – Fanny Lhermitte.*
- Mise en place d'un système de puçage pour la gestion du linge de la blanchisserie nouvelle – *SASU Blanchisserie Nouvelle*

2/ Evaluation à mi-parcours du programme LEADER

3/ Informations diverses

1/ Nouveau projet présenté en opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale

Etude de faisabilité d'une CAE du Bâtiment
Coodyssee

FICHE ACTION 4

Objectif : Etudier la faisabilité d'une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) Bâtiment sur le territoire du Grand Briançonnais

Actions :

- Etablir la méthode de réalisation de cette étude, avec l'appui d'autres CAE du Bâtiment
- Mesurer la faisabilité sur le territoire d'une structure complémentaire de l'offre de la coopérative Coodyssee en matière d'accueil d'entrepreneurs du bâtiment et plus spécifiquement d'entrepreneurs en pluriactivité
- Préfigurer, chiffrer les moyens à mettre en œuvre pour la viabilité du projet

Coût total du projet : 49 900 € HT	
Frais salariaux + coûts indirects	12 000 €
Coûts indirects	1 800 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	2 000 €
Formation	4 500 €
Prestations de services	22 200 €
Logiciels informatiques	4 000 €
Communication	3 400 €

Questions/Réponses avec le porteur :

Les premières questions portent sur le fonctionnement de la coopérative : Faut-il un nombre limité d'entrepreneurs pour être dans une CAE. Non, Coodyssee compte 90 entrepreneurs à ce jour. Il est donné en exemple une CAE de 800 personnes à Paris. Il est demandé si l'inscription à une chambre consulaire est obligatoire. Coodyssee est bien inscrite en son nom et pour le compte de tous les « Coodysseens ». Tous ont le même numéro SIRET. En termes de gouvernance, chaque personne membre à une voix même si elle exerce qu'à temps partiel une activité dans la CAE.

Des exemples de CAE sur lesquelles s'appuyer sont donnés : Castres, Cabestan (Coopérative d'Entrepreneurs spécialisée dans le BTP), Baticoop (travaux de construction) et Petrapatrimonia (accompagnement d'entrepreneurs dans trois filières : patrimoine bâti – ingénierie, espaces test agricoles, maritime). Des déplacements sont prévus pour rencontrer d'autres CAE, d'autant plus si elles sont expérimentées sur les questions du bâtiment. Des acteurs locaux seront également sollicités pour échanger sur les besoins (Chambre des métiers, Capeb, Fédération du bâtiment, ...). L'étude durera 9 mois ; un comité de sélection sera constitué. Les prestations envisagées concernent des frais d'honoraires d'un juriste et d'un consultant. Un business model sera à monter.

Le projet prévoit de la formation qui servira à la fois au personnel de Coodyssee à accompagner les entrepreneurs mais aussi à former ces derniers. Le secteur du bâtiment. La coopérative dispense des formations en interne mais elle doit acquérir des connaissances pour le secteur du bâtiment qui a

une réglementation très spécifique. Dans un idéal, elle sensibiliserait bien également les entrepreneurs aux mesures environnementales.

La coopérative visera toujours à mutualiser au maximum, partager les coûts afin de les réduire individuellement.

Débat et vote :

Il est demandé si le projet peut être réalisé rapidement à l'échelle du département. Le territoire du Grand Briançonnais a été choisi car de nombreux pluriactifs et saisonniers sont présents et ils travaillent dans le secteur du bâtiment. Les analyses seront d'autant plus précises. D'autres réflexions seront toutefois rapidement menées à plus grande échelle et si une CAE est créée, elle devra sûrement attendre au moins une taille départementale.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable à l'unanimité

Position de la Région : Favorable

Les réponses ont été données aux questions identifiées.

Monsieur Bonnardel quitte la séance pour d'autres obligations.

**Acquisition d'un tracteur électrique et installation de panneaux photovoltaïques :
démarche d'agroécologie et de transition énergétique d'une ferme maraichère
Ferme de Milaure - Fanny Lhermitte**

FICHE ACTION 6

Acquérir un tracteur électrique, alimenté par de l'énergie photovoltaïque issue de panneaux posés en toiture du futur atelier, pour une ferme maraichère en agriculture biologique

- Arrêter l'utilisation des énergies fossiles sur l'exploitation,
- Préserver la qualité agronomique et structurale des sols
- Réduire la pénibilité de mon travail de maraichère
- Disposer d'un outil adapté, non surdimensionné, permettant de travailler au plus près des cultures
- Innover sur l'exploitation

Coût total du projet : 45 000 € HT	
Tracteur électrique	35 000 €
Panneaux photovoltaïques	10 000 €

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé si l'entreprise possède déjà des salariés. Par an, elle compte un quart d'équivalent temps plein présent principalement durant la saison productive.

Une question porte sur l'existence d'autres aides pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques et si ces derniers produiront assez d'énergie pour alimenter le tracteur. La production photovoltaïque sera suffisante pour alimenter le tracteur mais aussi les bâtiments. Les serres ne sont pas chauffées. Serres non chauffées.

La production de biogaz ou la méthanisation ne sont pas possibles car il n'y a pas assez de production et pas d'élevage.

Le tracteur a assez de puissance (25 CV) pour l'activité à mener. Il existe un moteur plus puissant pour des vigneron par exemple, ce qui est trop pour le maraichage réalisé.

L'agricultrice ne constate aucune difficulté pour écouler sa production. Elle connaît Echanges Paysans mais ne parvient pas à produire assez pour travailler ensemble. Elle effectue des livraisons en direct, telle qu'à la cantine de Risoul.

Le tracteur existe depuis 3 ou 4 ans ; il est mis au point par un maraicher et ingénieur électronique qui continu à faire évoluer cet outil. Son autonomie est de 8 h et son temps de recharge 1h30.

Côté service après-vente, la prestation donne de bonnes garanties dont l'intervention à domicile.

Le véhicule est non homologué mais il est transportable sur une simple remorque. Sa légèreté dispense l'agricultrice de passer le permis remorque.

Débat et vote :

Le comité félicite ce beau projet et fait remarquer que c'est le premier tracteur électrique en Région.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable à l'unanimité

Position de la Région : Favorable

**Mise en place d'un système de puçage pour la gestion du linge de la blanchisserie
nouvelle
Blanchisserie Nouvelle**

FICHE ACTION 6

Objectifs présentés :

- Pucer l'ensemble du linge de location, propriété de la blanchisserie et/ou celui des clients le souhaitant afin d'assurer une traçabilité et une gestion optimisée.
- Moderniser l'image du blanchisseur et valoriser ce métier.
- Créer un vrai avantage concurrentiel.

La blanchisserie est en nouvelle gérance depuis 18 mois. Elle sera la première blanchisserie en France à pucer son linge.

Coût total du projet : 90 786 € HT (montant éligible maximum : 80 000 €)	
Puces	25 000 €
Equipements et matériels	53 853 €
Matériel informatique	8 778 €
Logiciel informatique	3 155 €

Questions/Réponses avec le porteur :

Des précisions sont demandées sur les informations collectées par les puces : permettent-elles de géolocaliser le linge ? La lecture des données des puces ne peut se faire que lorsqu'elles franchissent des portiques. Ces derniers sont localisés afin de connaître quand et combien de linge rentre et sort de la blanchisserie. Le personnel ni les usagers portant le linge ne peuvent être ainsi géolocalisés (sauf s'ils passent des portiques !).

Une question porte sur certains coûts du projet paraissant élevés : le matériel à acquérir est conséquent, d'autant plus que la blanchisserie vient d'investir dans plusieurs milliers de draps et taies d'oreiller qui seront pucés. Les clients de la blanchisserie possédant leur linge pourront pucer également leur linge avec le même système.

Il y aura trois portiques : un à l'entrée du linge, un avant le lavage et un après pliage / sortie d'entreprise. Il est nécessaire d'avoir trois personnes pour le pliage. La réalisation du projet engendrera l'embauche de trois personnes dont deux postes qui devraient être maintenus.

Des interrogations demeurent quant au recyclage des puces : il n'est pas à ce jour défini comment recycler la partie non biodégradable de la puce. L'impact serait toutefois minime pour l'environnement.

Une dernière demande porte sur la faisabilité du projet sans subvention. L'opération sera réalisée mais dans un délai plus long, avec une plus faible ampleur et une notoriété moindre.

Débat et vote :

Il est rappelé que l'entreprise est installée dans un atelier de la Communauté de communes du Pays des Ecrins. Le coût du projet paraît élevé. Il est précisé que des bilans ainsi qu'un prévisionnel doivent être fournis dans le dossier de demande de subvention pour analyse.

La réponse apportée pour le recyclage des puces ne satisfait pas la majorité des membres. Malheureusement dans tous les projets (et nos portables personnels) sont présents des métaux rares. Le comité aimerait en savoir plus sur les démarches éco responsables engagées par l'entreprises.

Une dernière interrogation porte sur l'impact du projet pour le territoire. L'équipement est innovant et il y a des emplois à maintenir et à créer.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	7
Avis favorable	3

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable sous réserves

Les membres du comité indiquent comment répondre à la réserve : Il est demandé de fournir une note complémentaire sur les mesures prises par l'entreprise en faveur de la protection de l'environnement dans son fonctionnement actuel et pour le projet.

Les éléments présentés sont annexés au présent compte rendu.

Position de la Région : Favorable sous réserve, pour les mêmes raisons que les membres du comité.

2/ Evaluation à mi-parcours du programme

En application de l'article 34.3.g du règlement (UE) n° 1303/2013, le GAL doit accomplir des activités de suivi et d'évaluation spécifiques se rapportant à sa stratégie locale de développement.

Au-delà de la remontée régulière d'indicateurs à l'autorité de gestion, le GAL doit réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme. Une évaluation finale est également prévue.

Ce travail permet :

- d'analyser les outils de communication et de valorisation de projets,
- de réorienter la stratégie du GAL si besoin et de donner des recommandations pour de meilleurs pratiques

Annexe : Note complémentaire reçu pour le projet :

**Mise en place d'un système de puçage pour la gestion du linge de la blanchisserie
nouvelle
Blanchisserie Nouvelle**

FICHE ACTION 6

Note complémentaire pour le projet de la Blanchisserie Nouvelle présenté lors du comité LEADER du 13 juin
Envoyée par email ALAIN PUJOL <blanchisserie-05@hotmail.com>

Bonjour,

Je reviens vers vous concernant la dimension éco-responsable de la Blanchisserie et de notre projet.

Dans un premier temps, notez que la blanchisserie possède sa propre station d'épuration. Elle gère la consommation des produits lessiviels grâce à une station électronique qui régule au microgramme près l'utilisation de chaque produit. Nous n'utilisons que des produits ECOLABEL dont l'impact sur l'environnement est non significatif. Sachez que, par comparaison et toute proportion gardée évidemment, nous consommons 7 fois moins de produits et 12 fois moins d'eau que la ménagère avec sa machine à laver le linge. Les produits utilisés étant 50 fois moins impactant pour l'environnement que ceux de la maison.

En outre, il nous faut vous signaler que la gestion de l'énergie est poussée jusqu'à la réutilisation de l'eau chaude avant recyclage pour commencer à chauffer l'eau "neuve" froide utilisée pour laver, limitant ainsi la consommation de gaz.

Pour ce qui est du volet écologique de notre projet de puçage, la meilleure gestion des stocks chez nos clients et le développement de cet outil d'anticipation devrait permettre d'éviter des aller-retours importants de nos camions dans la vallée.

L'utilisation des puces qui ne souffrent d'aucune dégradation due au lavage n'engendre aucune pollution pendant leur vie. Leur mise au rebut n'affecte l'environnement que pour sa partie métallique. Même si cela n'est pas significatif à notre goût, nous ne sommes pas en capacité de mesurer l'impact précis et notre fournisseur non plus.

Aussi, la blanchisserie étant dans une démarche clairement respectueuse de l'environnement, notre engagement sera de récupérer et de trouver une solution de recyclage par notre fournisseur ou autre des puces récupérées sur le linge en fin de vie.

Souhaitant avoir répondu à vos interrogations légitimes

Bien à vous

Alain PUJOL

- de préparer l'évaluation finale

Pour cela l'équipe technique sera renforcée par la venue d'un stagiaire cet été. Il est proposé de constituer une commission évaluation qui pourra réunir des membres du comité, des techniciens, des porteurs de projet et des financeurs.

Mesdames Carine Pionetti et Claire Andres sont volontaires pour intégrer cette commission en tant que membre du comité LEADER. Monsieur Robert Gentili souhaite participer également, représentant la Région comme financeur.

Des échanges par mail auront lieu en juillet et une réunion de la commission de déroulera début août.

Des supports d'évaluation sont déjà définis surtout pour l'analyse quantitative. Des enquêtes et des questionnaires principalement adressés aux porteurs de projet et aux membres du comité, permettront de répondre à l'analyse qualitative.

Le rendu de l'évaluation à mi-parcours doit être transmis à l'autorité de gestion et au réseau rural régional fin août 2019. Une restitution pourra se faire lors du comité de septembre.

3/ Informations diverses


Pour les projets de Nathalie Martin – Le Petit Oiseau et celui de l'Abattoir des Hautes Alpes, deux avenants à la convention attributive du FEADER ont été réalisés afin de modifier le calendrier de réalisation (prorogation d'un an de la date d'éligibilité des dépenses).

Il est proposé d'organiser le prochain comité le 12 septembre dans les Ecrins, à l'Argentière – La Bessée ou Vallouise – Pelvoux.

La réunion se termine par la présentation de Marie Beuzeval et Quentin du Pontavice, nouvellement recrutés au PETR pour le contrat de transition écologie et solidaire. Ils peuvent être amenés à proposer et accompagner des projets finançables par le programme LEADER.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 18h45. Un compte rendu est édité.

Le

du 19/19


La Présidente du GAL
Martine ALYRE